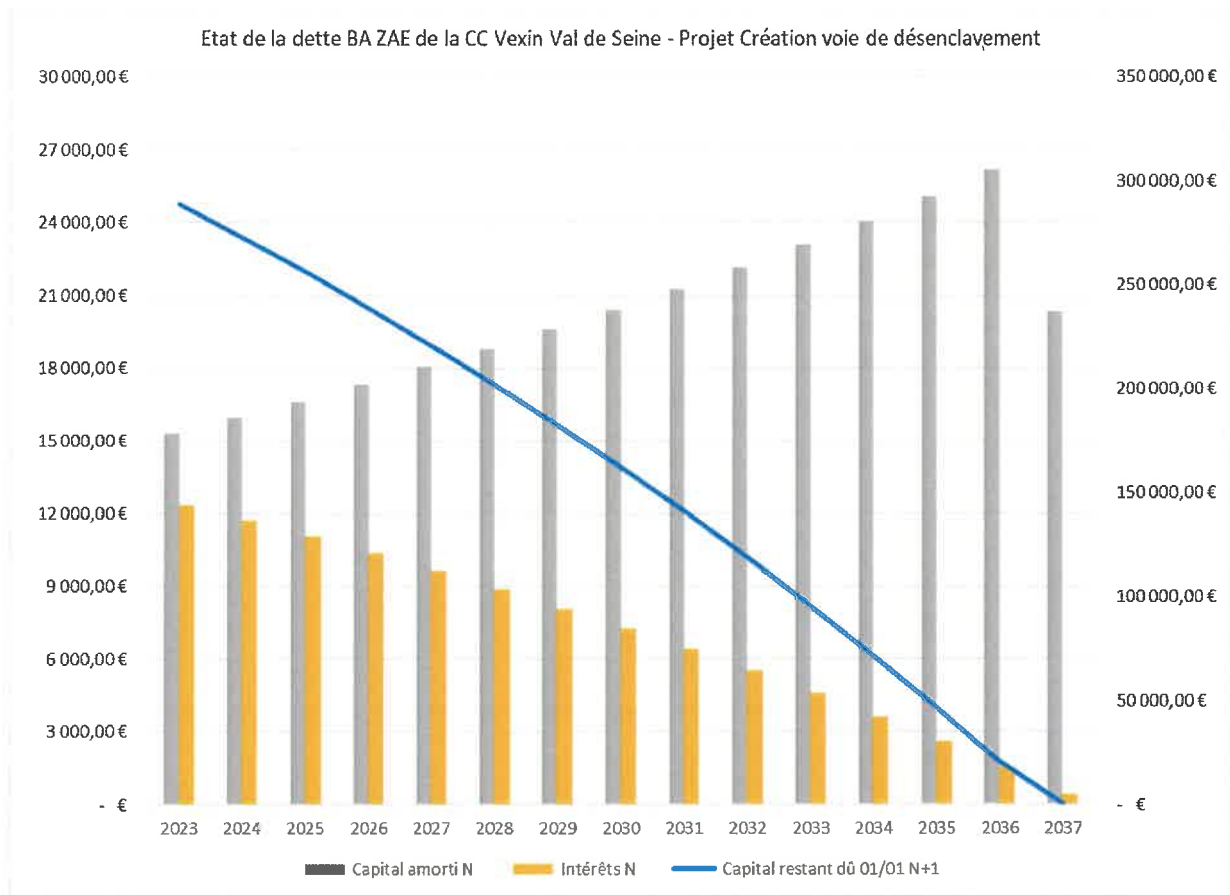


Conformément aux dispositions de l'article 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse doit être jointe au budget annexe.

Les orientations principales du budget 2024

- Démarrage de l'opération d'aménagement de l'extension de la ZAE de la Demi-Lune, choix de la gestion (Régie directe ou concession) ;
- Prévision de différentes opérations préalables au choix de gestion et/ou conséquence d'un choix ou d'un autre.
- Pour 2024, il a été défini l'hypothèse que seules des études complémentaires (90 000 €) et des frais de conseils (11 000 €) soit un total de 101 000 €. Il n'est pas prévu de réaliser la voie de désenclavement en 2024 car elle devrait être compatible avec le projet des futurs candidats.



Ce tableau faisant état de la dette n'est pas pris en compte pour le budget 2024. Il sera rephasé quand le prêt sera débloqué au plus tard premier trimestre 2025.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : 836 757.01 €

Étiquettes de lignes	BP 2024
FCT	
DEPENSES	836 757.01
011 - Charges à caractère général	101 500.00
042 – Variation en cours de production	727 362.23
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 892.78
65 - Autres charges de gestion courante	0
66 - Charges financières	3 892.78
002- résultat de fonctionnement reporté (déficit)	109.22
RECETTES	836 757.01
042 – Variation en cours de production	832 755.01
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 892.78
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00
77 – Subvention exceptionnelle (virement du budget principal)	109.22

1.1 Les recettes

a. Recettes réelles

Elles concernent des subventions à percevoir sur la première phase d'une opération d'aménagement

b. Variations en cours de production

Il s'agit d'annulation de stock initial de travaux. Pour 2024, elles sont de l'ordre de 836 757.01 €.

Ces écritures touchent les comptes de variation de stock pour :

- 832 755.01 € : variation en cours de production
- 3 892.78 € : intérêt de l'emprunt + intérêts courus non échus
- 109.22 € : subvention exceptionnelle

Pour information, les acquisitions et aménagements de terrains, dans un budget annexe, sont des dépenses de fonctionnement, contrairement à un budget principal où ces dépenses se retrouveraient dans la section d'investissement.

1.2 Les dépenses

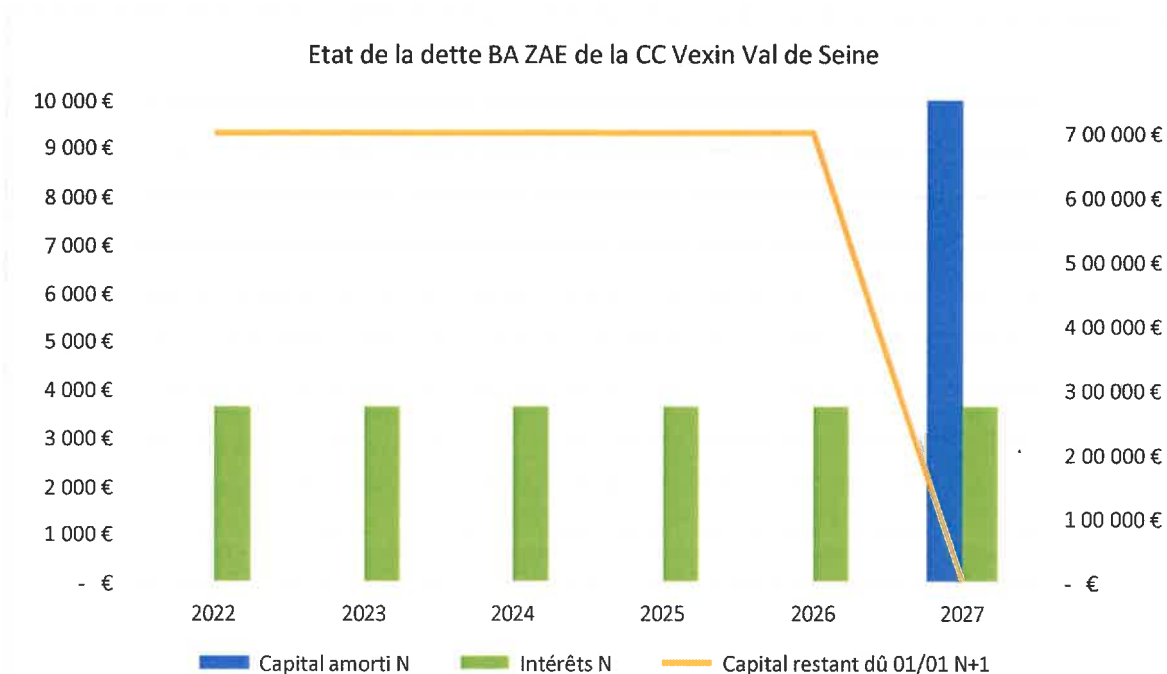
a. Les charges à caractère général

Elles concernent les frais suivants :

Accompagnement avocat pour vente
Bornage, études de sol et environnementale en vue de la vente
Taxe foncière
Annuités

b. Les charges financières

Les intérêts de la dette sont provisionnés à hauteur de 3 640 € + 260 € d'ICNE.



Année	Capital amorti N	Intérêts N	Capital restant dû 01/01 N+1
2023	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2024	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2025	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2026	- €	3 640,00 €	700 000,00 €
2027	700 000,00 €	3 640,00 €	- €

c. Les dépenses d'ordres

Il s'agit d'opérations ne nécessitant pas de mouvement financier. Pour 2024, elles sont de l'ordre de 105 392.78€.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT : 832 755.01€

Dans le cadre d'un budget annexe de lotissement la section d'investissement est peu sollicitée.

Pour 2024, il est prévu une avance du budget principal au budget annexe à hauteur de 61 115,01€

Étiquettes de lignes	BP 2024
DEPENSES	832 755.01
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	832 755.01
RECETTES	832 755.01
001 - Solde d'exécution reporté	44 277.77
040 – Annulation de stock initial	727 362.23
16 – Avance budget principal	61 115.01

2.1 Les recettes :

Pour 2024, les opérations concernent :

- Les écritures de variations de stock
- L'avance du budget principal
- Le solde d'exécution reporté

2.2 Les dépenses :

Ces écritures touchent les comptes de variation de stock pour 727 362.23 €

